

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020 à 18h30

Procès-verbal de séance

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

L'an deux mille vingt, le seize juin à dix heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de BELARGA, légalement convoqués le neuf juin deux mille vingt, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à la Mairie de Bélarga sous la Présidence de Monsieur José MARTINEZ, Maire.

Etaient présents :

M. Tony AIT MOUHEB, M. Jean-Marie BARY, M. Bérenger BONET, Mme Claire BONSIGNORI, Mme Andrée COUSIN-BIREMBAUT, M. Sylvain DEFFOSSE, Mme Nathalie DIAZ, M. Nicolas FEUVRIER, Mme Thérèse FIEVET, M. Joris GAZAGNES (retard excusé), Mme Cécile LANGREE, M. José MARTINEZ, Mme Angélique PAVE, M. Laury SORLIN, M. Serge TEISSIER.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il est procédé en conformité à l'article L2121-15 du C.G.C.T. l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal.

Ayant obtenu la majorité des suffrages Madame Andrée COUSIN-BIREMBAUT a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptée.

Mme LANGREE, Mr BARY, Mr FEUVRIER rappellent que la séance de ce conseil se passe à huis clos pour satisfaire les règles sanitaires en vigueur et aux mesures de distanciation et qu'il faut que le Conseil valide.

A l'unanimité le Conseil Municipal valide la séance à huis clos.

Mr Le Maire précise que le procès-verbal du Conseil précédent serait transmis et validé lors de la séance suivante.

Ordre du jour :

- I-** Constitution des commissions communales
- II-** Désignation des Conseillers Délégués
- III-** Convention pour la transmission électronique des actes (Préfecture
- IV-** Projet ASA du Canal du Midi
- Questions diverses

L'ordre du jour est approuvé

I - Constitutions des commissions communales (Délib-20200009)

- Commission Finances/Budget/Appels d'offres
- Commission Travaux/Patrimoine/Voiries/Sécurité
- Commission Urbanisme/ Aménagement du Territoire
- Commission Affaires Scolaires/Enfance/Jeunesse/Action Sociale
- Commission Développement Economique Local/Commerces
- Commission Culture/Evènementiel
- Commission Informations et Communication Municipale
-

Ceci étant exposé

Considérant que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle des élus au sein de l'Assemblée Communale,

Considérant qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

Considérant que Monsieur le Maire est Président de droit de chaque commission,

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

En en reconnaissant le bien-fondé,

DELIBERE

Et, par vote à main levées, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de constituer sept commissions municipales suivantes :

- Commission Finances/Budget/Appels d'offres
- Commission Travaux/Patrimoine/Voiries/Sécurité
- Commission Urbanisme/ Aménagement du Territoire
- Commission Affaires Scolaires/Enfance/Jeunesse/Action Sociale
- Commission Développement Economique Local/Commerces
- Commission Culture/Evenementiel
- Commission Informations et Communication Municipale

DECIDE qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

PROCEDE à l'élection des membres des sept commissions, selon le principe de la représentation proportionnelle des élus au sein de l'Assemblée Communale, Monsieur le Maire étant président de droit de chacune des commissions.

1 - Commission Finance – Budget - Appels d'offres

Gestion et analyse financière, réflexion et analyse budgétaire.

- MARTINEZ José
- COUSIN-BIREMBAUT Andrée
- FIEVET Thérèse
- DEFOSSE Sylvain
- SORLIN Laury
- TEISSIER Serge

2 - Commission Travaux – Patrimoine - Voiries-Sécurité :

Bâtiments communaux, voirie et réseaux, espaces verts, propreté, plan communal de sauvegarde (PCS), hygiène et sécurité.

- MARTINEZ José
- BARY Jean-Marie
- BONET Bérenger
- DEFOSSE Sylvain
- FEUVRIER Nicolas
- TEISSIER Serge
- SORLIN Laury

3 - Commission Urbanisme - Aménagement du Territoire :

Cadre de vie, environnement, développement durable, PLU, PAEN.

- MARTINEZ José
- LANGREE Cécile
- BONET Bérenger

- BONSIGNORI Claire
- GAZAGNES Joris
- SORLIN Laury

4 – Commission Education – Affaires Scolaires – Actions Sociales – Jeunesse :

Ecole, Enfance, Jeunesse, Personnes âgées :

- MARTINEZ José
- FIEVET Thérèse
- PAVE Angélique
- BONSIGNORI Claire
- DIAZ Nathalie

5 - Commission Développement Economique Local – Commerces :

Accueillir de nouvelles activités, Accompagner et faciliter les projets d'entreprises

- MARTINEZ José
- AÏT MOUHEB Tony
- LANGREE Cécile
- COUSIN-BIREMBAUT Andrée
- FEUVRIER Nicolas
- BONET Bérenger

6 – Commission Culture – Evènementiel :

Festivités, Associations.

- MARTINEZ José
- AÏT MOUHEB Tony
- BARY Jean-Marie
- COUSIN Andrée
- DIAZ Nathalie
- FIEVET Thérèse
- PAVE Angélique
- TEISSIER Serge

7 - Commission Informations et Communication Municipale :

Site internet – Bulletin Municipal -

- MARTINEZ José
- DEFOSSE Sylvain
- FIEVET Thérèse
- LANGREE Cécile

Cécile LANGREE précise que sur des « projets » on peut faire intervenir des administrés mais pas dans les commissions.

Monsieur le Maire ajoute que le nombre des commissions n'est pas figé et qu'en fonction de projets émergents, d'autres commissions peuvent être créées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la Constitution des Commissions Municipales.

Pour : 14

(Joris GAZAGNES ne participant pas au vote ; arrivé à 19 heures).

II - Désignation des conseillers délégués (Délib-2020010)

Monsieur le Maire regrette de n'avoir reçu que 2 mails de volontaires pour participer à ces commissions extérieures à la Commune.

Certes, il faut attendre le 8 juin après le second tour pour connaître le nombre de sièges à pourvoir à la CCVH mais pour ne pas être pris de court, il faut prévoir des noms.

Madame Cécile LANGREE apporte un éclairage sur le fonctionnement de ces commissions et la politique suivie par CCVH, orientations sur le schéma économique, aides aux entreprises.... Elle avait transmis à chacun des membres du Conseil, des documents pour aider à la compréhension (Vallée 3 D). L'intérêt est ciblé sur les idées apportées par les participants et sur le ressenti des débats.

Important : entendre ce qui y est dit.

Commission Aménagement de l'Espace (CCVH) :

Cécile LANGREE
Laury SORLIN

Communications :

Sylvain DEFOSSE,
Thérèse FIEVET

Culture :

Nathalie DIAZ
Thérèse FIEVET

Développement économique :

Nicolas FEUVRIER
Cécile LANGREE

Environnement :

Jean Marie BARY
Laury SORLIN
Bérenger BONET

Finances :

Andrée COUSIN
Sylvain DEFOSSE

Petite enfance jeunesse :

Claire BONSIGNORI
Tony AIT MOUHEB

Coopérative d'électricité de St Martin de Londres :

Serge TEISSIER
Thérèse FIEVET

Hérault Energies :

Sylvain DEFOSSE
Tony AIT MOUHEB

Aménagement Du Fleuve Hérault (MBFH) :

Nicolas FEUVRIER
José MARTINEZ,
Joris GAZAGNES

CLETC :

Andrée COUSIN
Sylvain DEFOSSE

Monsieur le Maire précise que d'autres commissions seront créées ultérieurement : Impôts Directs, Listes électorales,

III - Convention pour transmission électronique des Actes vers la Préfecture (Délib. 202011)

Monsieur le Maire ainsi que Madame la Secrétaire générale expliquent que depuis quelques années la préfecture demande au Mairie de transmettre les Actes Administratifs par voie électronique pour simplification, rapidité et sécurité des transmissions aller-retour des Actes. Il existe un certificat de signature chez Berger Levraut, auquel il serait bon de pouvoir accéder... Pour pouvoir en bénéficier il faut s'acquitter d'un forfait annuel d'environ 150€ par an .

La mairie de BELARGA bénéficie déjà de la signature électronique pour la partie financière.

Pour pouvoir disposer de ce certificat, il convient que les membres du Conseil autorisent Mr le Maire à signer la convention de transmission électronique des Actes Administratifs avec les Services de la Préfecture.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer la Convention avec la Préfecture et tous les documents afférents au certificat de signature.

Pour : 11

Abstentions : 4

II - Projet ASA du Canal de Gignac(Délib-2020012)

Monsieur le Maire et Madame Cécile LANGREE expliquent au Conseil qu'ils ont assistés à la réunion concernant le Projet ASA du Canal du Midi, ils apportent les explications nécessaires à la compréhension du projet à venir.

L'eau pour l'irrigation n'est jamais arrivée à Bélarga car le Conseil Municipal de l'époque a estimé que ce projet était inutile.

La connexion a été réalisée par l'ASA Canal de Gignac et la société BRL s'est chargée de la pose des tuyaux.

La pression de l'eau, très rapidement, a augmenté mais il était trop tard.

Le Projet PAEN -de la Rouvières 2013-2014 a été porté par la Vicomté d'Aumelas. Ils ont recensé les besoins des viticulteurs.

Pour des raisons politiques locales le projet PAEN a été stoppé.

Lorsque le projet est ressorti avec CAMPAGNAN, La Vicomté d'Aumelas a continué à travailler y compris avec BELARGA. D'où la construction d'un nouveau projet. Mais les financements européens manquaient, d'où plusieurs scénarios dont celui avec prélèvement d'eau sur BELARGA.

Il faut donc élire un projet héraultais permettant l'irrigation des terrains non irrigués jusqu'à présent. Ils ont besoin de notre soutien. Ensuite il faudra être avalisé par la région Occitanie.

Après plusieurs échanges d'idées et de questionnements, Madame LANGREE précise que des études d'ingénieurs prévoient la captation d'eau dans un point bas pour TRESSAN, qui plus est, permettront une économie d'eau.

Monsieur le Maire annonce un droit d'eau pour 507 hectares avec 1000m³/ha avec installation d'une pompe. La station de pompage serait à proximité de la RD 32. Ce projet d'extension de l'ASA de GIGNAC coûterait 25000€ à l'ASA.

Aujourd'hui, ce n'est qu'un simple projet politique pour TRESSAN, Saint PARGOIRE, CAMPAGNAN, PUILACHER, BELARGA ; il reste encore en cours 3 projets.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal après les explications de Monsieur le Maire et Madame LANGREE Décide de voter pour le projet de l'Asa du Canal de Midi

Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 1

Questions diverses :

Madame Claire BONSIGNORI prend la parole et explique au Conseil qu'elle a fait faire un devis afin de fermer la cuisine de la cantine, cela se ferait par volet roulant électrique.

Madame Claire BONSIGNORI rajoute que ce serait bien d'ajouter des stores occultants pour remplacer les existants très usés, le devis total se monte à 3 464.88 euros TTC montage inclus.

Mesdames Claire BONSIGNORI et Angélique PAVE exposent certaines idées pour améliorer le quotidien et l'encadrement des enfants la cantine.

Elles demandent si cela est possible que pendant les vacances d'été la salle de la cantine et du conseil soit rafraîchie afin que l'accueil des enfants soient plus agréable ; limiter un peu le bruit avec des matériaux spécialisés éviter les allers retours inutiles aux toilettes ; essayer de prévoir une charte après avoir eu un premier contact avec les enfants et le personnel d'encadrement. Peut-être mettre un nom par table pour rendre le service plus ludique ?

Cependant elles ne savent pas comment continuer.

Madame Cécile LANGREE explique que cela doit passer par la commission travaux, qu'il faut monter un dossier, mettre en concurrence (3 devis) puis seulement après présentation aux membres du Conseil Municipal afin de prendre une décision finale.

Puis Madame la Secrétaire Générale mettra en exécution les décisions du Conseil Municipal.

Monsieur Sylvain DEFOSSE demande si les membres du Conseil rencontreront les employés municipaux. Mr le Maire acquiesce et explique qu'au vu du Covid19 et du retard l'installation du Conseil Municipal tout a pris du retard.

Monsieur Tony AIT MOUHEB prend la parole pour signaler du vol de fleurs il y a deux semaines dans le cimetière, Monsieur le Maire lui dit en être informé.

Il demande aussi si la taille des haies à la sortie des Berges de l'Hérault est prévue.

Monsieur le Maire annonce que la reprise officielle de l'école est prévue lundi mais le Protocole Sanitaire de l'Education Nationale n'est pas arrivé.

La garderie et la cantine reprendront le lundi 22 juin ; avec des repas fournis par les parents sur BELARGA (à TRESSAN : les repas sont fournis par le prestataire habituel).

Le nombre d'enfants à accueillir est non connu et les précautions de distanciation maintenues.

Pour la dernière semaine on verra pour un repas froid par cantine BELARGA ou maintien des repas froids maison.

Mr le Maire prévient que pour donner suite à un mail du policier Municipal il explique que conformément aux Codes qui régissent La profession des Policiers Municipaux, que son supérieur hiérarchique n'est strictement que le Maire ensuite viennent les adjoints

Monsieur le Maire propose à chaque élu s'il est intéressé pour avoir une adresse personnelle mail mairie : initiale du prénom nom@belarga.fr

Joris GAZAGNES, Jean-Marie BARY et Andrée COUSIN conservent leurs adresses personnelles.

Monsieur le Maire souhaiterait que le problème sécurité pour l'éolienne et pour le terrain de tennis soit abordé rapidement par la commission Travaux (Jean- Marie BARY) et prévoir un petit Bulletin Municipal en juillet avec commission communication (Cécile LANGREE)

Madame Andrée COUSIN se propose de venir en mairie vendredi matin rencontrer Madame la Secrétaire Générale pour la commission finances.

Monsieur le Maire propose la date du prochain conseil municipal qui sera le :
MARDI 7 JUILLET 2020 juillet 2020 à 18h30 en Mairie pour le vote du budget et du compte administratif.
Le Conseil Municipal approuve cette date.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h15 et remercie tous les Conseillers d'avoir participé.

La Secrétaire de Séance
Madame COUSIN-BIREMBAUT Andrée

Le Maire
José MARTINEZ